



ABRACADAMIA ASSOCIATION
STANISLAS Magicien Illusionniste
stanislas@abracadamia.ch
+41 79 213 45 60

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX COURS 2026 / 2027 du 27 août 2026 au 24 juin 2027



REPRÉSENTANT LÉGAL :

Adresse : Tél. privé :
No postal : Ville : Tél. prof. :
E-mail : Tél. portable :

ÉLÈVE :

Nom : Prénom : Né(e) le :
Inscription au cours de :

COTISATION :

Inscription annuelle de l'élève mentionné pour laquelle je m'engage à verser une cotisation

- CHF 799.-** cotisation annuelle (versement à l'inscription)
- CHF 417.-** cotisation semestrielle (versement à l'inscription et au 1^{er} février)
- CHF 87.-** cotisation mensuelle (versement au début de chaque mois)



Vos paiements sont à effectuer sur le compte « Stanislas, Philippe Montet »
auprès de la banque Raiffeisen Genève Lac **CH52 8080 8007 0940 5556 2**

Le (la) soussigné(e) accepte les conditions générales énoncées au dos du présent formulaire d'inscription, dont il (elle) déclare avoir pris connaissance. En cas de litige le for juridique est à Genève.

Lu et approuvé, fait en deux exemplaires, le à

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

.....



ABRACADAMIA ASSOCIATION
STANISLAS Magicien Illusionniste
stanislas@abracadamia.ch
+41 79 213 45 60

Règlement des Ateliers de l'Enchanteur

Organisés par Abracadamia Association

1. L'inscription aux Ateliers de l'Enchanteur est valable pour une année scolaire complète, du **27 août 2026 au 24 juin 2027**.
2. L'inscription devient définitive après la validation du formulaire d'inscription et le paiement selon les modalités convenues dans le contrat.
3. Le montant de l'écolage est établi en tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés. Ceux-ci ne sont donc pas déductibles.
4. Les absences et les cours manqués ne sont ni remboursés ni remplacés.
5. En cas d'arrêt en cours d'année, l'écolage reste dû dans son intégralité et aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas de non-paiement, des poursuites pourront être engagées par Abracadamia Association.
6. Toute absence de l'élève doit être signalée au professeur ou à l'organisation.
7. Les cours se déroulent au Centre de Rencontres et Loisirs **PASSAGE41**, chemin de la Gradelle 41, 1224 Chêne-Bougeries.
8. Abracadamia Association prend en charge les élèves uniquement pendant la durée du cours et au sein des locaux prévus à cet effet.
9. Les représentants légaux sont responsables de prévenir l'organisation de toute situation particulière concernant l'élève (santé, autorisations, besoins spécifiques, etc.).
10. Un comportement respectueux est attendu de la part de chaque participant. Abracadamia Association se réserve le droit d'exclure tout élève en cas de comportement inadapté, irrespectueux ou perturbateur, sans remboursement possible.
11. L'élève participe aux cours sous la responsabilité civile de ses représentants légaux. Ceux-ci s'engagent à disposer des assurances nécessaires.
12. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de casse ou d'oubli d'effets personnels.
13. Pour des raisons pédagogiques et afin de favoriser le développement artistique et l'autonomie des élèves, chaque participant doit disposer de son propre matériel. Les Ateliers de l'Enchanteur recommande notamment de prévoir un petit porte-documents ou un sac dédié au matériel de magie.
14. Afin de préserver le matériel pédagogique et le bon déroulement des cours, il est demandé aux élèves de transporter leurs affaires dans un sac ou une valisette adaptée, permettant notamment de protéger les tours, les documents et le matériel personnel.
15. L'inscription aux Ateliers de l'Enchanteur implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Magiquement,
Abracadamia Association